Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260224-CM20260203-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
24 FEVRIER 2026
DELIBERATION
CM20260203

Le 24 février 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 17 février 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Philippe BERIOU, Valérie LANCELOT, Marine HERVO, Pol-Hervé de KERSABIEC, Sonia GUINY, Emilien PAPION, Marlène GUÉRIN, Viviane LE BORGNE, Elarik PHILOUZE, James ROWLANDS
Absents excusés ayant donné pouvoir : Ludivine MORIN donne pouvoir à Maud GAVAUD, José GOZDOWSKI donne pouvoir à Solène LE MOING
Absents : Yannick ALIOUCHE, Morgane THOMAS,
Votants : 17
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Mme Solène LE MOING

Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation du conseil municipal

Par délibération CM20240405B du 19 avril 2024, le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales CGCT, de déléguer au maire ou à son suppléant un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.
Il doit être rendu compte périodiquement au conseil municipal des décisions prises par le maire. Ces décisions sont les suivantes :
décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 40 000.00€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 10% pour les fournitures et services, et 15% pour les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Date de la décision	Objet de la décision
10/02/2026	Bretagne Pyro (Ploërmel) Feu d'artifice du 27 juin 2026 Montant TTC : 2 000.00€
03/02/2026	Les Ateliers de l'Oust (Saint Marcel) Nettoyage du cimetière 5 passages en 2026 Montant TTC : 4 188.78€

Il est demandé au conseil municipal :

- **De prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.